

Bibliothèque

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. E.

Vol. 1-

St-Hyacinthe, 12 Novembre 1891

No. 34

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LENN LUSSEIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELON & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai. On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité. FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

— Au Nos. 29 et 43 —

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES ;

Fournaies et Poêles de Cuisine.

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigaro a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 ct., le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,
Sec.-Trésorier.

Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures : de même pour toutes les affaires concernant le journal.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

IX

La semaine dernière, j'ai examiné avec vous, lecteurs, une des accusations d'injustice portées par les séparatistes contre le Conseil Suprême, celle qui a trait à la radiation soi-disant illégale de l'article quinzième de la section concernant la caisse de bénéfices. J'ai aussi examiné l'accusation toute gratuite portée par M. Howison contre ce même conseil, accusation qui était basée sur une interprétation des plus fantaisistes de la constitution. A cette semaine, j'ai remis la discussion de cette partie de la correspondance de M. Howison, qui traite de l'accusation d'injustice et de malhonnêteté portée contre le Conseil Suprême à propos de la garde des demandes d'admission et des certificats d'examen médical des membres.

Cette accusation, qui n'a plus pourtant sa raison d'être puisque l'action qui lui a donné lieu a été définitivement réglée lors de la dernière Convention Suprême. Cette accusation qui a été prouvée et reconnue fautive, M. Howison la ressuscite pour la servir en primeur à ses lecteurs !! Et ce, sur un ton à condamner d'avance tout défenseur de la justice et de la vérité. Le Conseil Suprême a commis un acte infâme, a violé tous les principes constitutionnels de l'Association, a violé les principes même de la loi commune, et le Conseil du Canada a refusé de se soumettre à une action aussi malhonnête. Et c'est cela ! Oui, c'est cela pour M. Howison, mais ce n'est pas cela pour celui qui veut être impartial, qui veut être juste. Si ce que M. Howison donne dans sa correspondance était un exposé complet des faits, il n'y a pas à le nier, la position du Conseil Suprême aurait été des plus fausses, et, très certainement que les officiers de ce conseil qui auraient trempés dans une telle action, ne feraient plus aujourd'hui partie de l'Association.

Mais je l'ai dit dans mon dernier article, M. Howison a omis beaucoup des faits de la cause, et de très importants. J'aurai donc à faire, aussi brièvement que possible l'historique de cette dissension et à en déduire les conclusions que la nature même des faits imposeront.

Depuis l'organisation de la C. M. B. A. jusqu'à la Convention de 1888 rien dans la Constitution ne spécifiait qui aurait la garde des de-

mandes d'admission et des certificats d'examen médical, et les branches en avaient le dépôt.

Lors de la nomination des médecins contrôleurs, les certificats d'admission continuèrent à demeurer dans les archives des branches, mais, les certificats d'examen médical furent envoyés aux médecins contrôleurs, qui eux, les remettaient au Grand-Conseil dont ils dépendaient. C'est ainsi que lors de la formation du Conseil du Canada, les demandes d'admission et les certificats furent transférés à la garde de ce Conseil. Il en fut fait ainsi d'ailleurs avec les autres Conseils.

Plus tard, à la suite de certains délais et de certaines difficultés causées aux héritiers par suite du fait que l'Archiviste Suprême n'avait pas sous la main ces différents documents. Cet officier pria les différents Grands Conseils de les lui transmettre. Tous les Grands Conseils se rendirent à cette demande, à l'exception de celui du Canada, qui, par une résolution du bureau des syndicats en assemblée le 30 Décembre 1886, déclara que la Constitution n'exigeant pas cet envoi, le Grand Secrétaire du Canada devrait conserver les certificats en question.

Par suite d'additions importantes faites lors des différentes conventions, ces documents sont devenus d'une importance considérable. Ils sont la partie substantielle de l'engagement réciproque par le membre et par l'Association. En cas de litige ou de dispute ils deviennent la seule pièce qui fasse foi de cet engagement, et il est important, pour éviter des délais et même des frais, de les avoir entre les mains de l'Officier directement chargé du règlement de ces litiges.

L'Exécutif de l'Association insista donc auprès du Conseil du Canada pour que ce dernier se rendit à la demande de l'Archiviste Suprême, et ce à différentes reprises, sans succès cependant.

En 1888 lors de la Convention de Cleveland, la section concernant la caisse de Bénéfices fut entièrement refaite et il y fut inséré l'article suivant.

" Art. 4. Immédiatement après l'initiation d'un membre, le secrétaire-archiviste de la succursale enverra au grand secrétaire, si c'est dans la juridiction d'un grand conseil, ou à l'archiviste suprême, si c'est dans la juridiction immédiate du conseil suprême, le nom du candidat ainsi que sa demande d'admission. En recevant ces pièces, le grand secrétaire portera le nom du membre sur le rôle de la dite succursale dans son bureau, et enverra la

" dite demande et le certificat médical à l'archiviste suprême qui portera aussi le nom sur le rôle dans son bureau et délivrera au dit membre un certificat de participation aux bénéfices suivant la somme de bénéfices fixée par le membre dans sa demande ; il inscrira aussi sur le rôle le nom de la personne ou des personnes qu'il désignera pour recevoir son bénéfice. " (*Edition Française Court. 1888, p. 12.*)

Au mois de mars 1889, l'Archiviste Suprême écrivit au Secrétaire du Conseil du Canada le priant de se conformer à l'article ci-haut.

Le Bureau des Syndics refusa de se soumettre et motiva son refus sur le fait que deux des représentants du Conseil du Canada à la convention de Cleveland affirmaient que cette partie de la clause que j'ai citée en italiques qui dit : *et le certificat médical* n'avait pas été adoptée à la dite convention, mais avait été ajoutée par la suite. C'était une accusation des plus graves à porter contre le Conseil Suprême. Le Président Suprême s'en émut et fit part de la chose aux chancelliers Hynes et Bertrand qui avaient été chargés de la compilation de la constitution révisée de 1888. Ces Messieurs répondirent par une déclaration disant que la Constitution était mot pour mot une copie du manuscrit original tel que le chancelier Hynes l'avait reçu de la convention, et qu'il l'avait encore en sa possession.

Le Conseil du Canada appuyait aussi son refus sur la différence qui existait entre les minutes imprimées de cette convention et la constitution (1). A ceci les mêmes, plus le Secrétaire du Conseil-Suprême répondirent en déclarant que c'était par suite d'une erreur du correcteur d'épreuves, erreur qui fut découverte trop tard pour pouvoir être corrigée, que ces mots avaient été omis,

Voyant ces faits et le refus persistant de l'Exécutif du Canada de se conformer à la constitution, le Président du Bureau de Syndic Suprême proféra contre les officiers du Conseil du Canada, des accusations de désobéissance aux lois de l'Association, et les dits officiers furent assignés à comparaître devant le Président et les Syndics Suprêmes le 27 Août 1889.

A cette assemblée tenue à Niagara Falls, le différent fut réglé temporairement. Le Secrétaire du Canada promit d'envoyer les dits documents à l'Archiviste Suprême, et il fut entendu que celui-ci, après les avoir examinés et

enregistrés, les retourneraient au Secrétaire du Canada pour qu'il en ait la garde jusqu'à la convention de 1890 où toute la question devait être définitivement réglée, et où elle le fut en effet.

Cette entente parut satisfaisante à tous et depuis, personne n'avait cru devoir renouveler des accusations que, évidemment, l'on ne pouvait prouver. M. Howison a cru hon, cependant, de revenir à la charge sur ce sujet et comme vous le voyez, lecteurs, il l'a fait d'une manière qui prouve amplement qu'il ne recherche pas, lui, un terrain neutre !

J'ai dit qu'il avait omis beaucoup des faits et de très importants et je crois l'avoir prouvé.

J'ai dit aussi que cette accusation avait été reconnue fausse et tous vous conviendrez avec moi que j'ai raison si vous voulez bien revoir avec moi quelques faits qui se sont passés depuis ce règlement.

Durant cette dispute, le Grand Conseil du Canada avait envoyé une circulaire à toutes les branches sous sa juridiction demandant l'opinion de ces branches sur la question.— Il n'est peut-être pas hors de propos de noter que dans cette circulaire le Grand Conseil avait donné l'exemple que M. Howison a suivi en ne faisant connaître qu'une partie des faits.— Quelques branches ayant négligé de répondre, l'on insista pour avoir ces réponses bien qu'elles fussent devenues inutiles après le règlement. Mais depuis, les réponses reçues à cette circulaire ont toujours été considérées comme une opinion sur la question de séparation directement. Le but premier de la circulaire avait donc été mis de côté. Il n'était plus question d'un grief ou plutôt d'une accusation grave contre le Conseil Suprême ; non, le but *direct* était laissé de côté, pour faire place au but *indirect*. Eut-on si vite abandonné une accusation aussi sérieuse, pour se contenter d'exploiter le résultat de cette fameuse circulaire, si l'on eut pu substantier cette accusation ?

A la convention de 1890 tenue à Montréal, le rapport des Représentants au Conseil Suprême, du Conseil du Canada fut présenté ; ce rapport contenait l'affirmation du fait déjà cité que les mots "*et le certificat médical*", n'avaient pas été adoptés à la convention de Cleveland. Attachées au rapport étaient les déclarations de deux des représentants.

La convention, sur une motion adoptée à l'unanimité, reçut le rapport, en ordonna l'inscription au procès verbal et vota des remercie-

(1) Voir minutes de la Convention de Cleveland [1888], p. 86.

ments aux représentants pour leurs services.(2). N'est-il pas étonnant qu'en face d'un rapport aussi énergique que l'était celui-là, la convention n'ait pas enregistré un vigoureux protêt contre l'action des officiers du Conseil Suprême et ne se soit pas porté officiellement accusatrice de ces officiers devant le tribunal compétent. Non, rien ; l'on craignait donc d'entreprendre la preuve de cette accusation ?

A la même convention, le comité des lois recommanda de différer l'article 4 de la section concernant la caisse de bénéfices, tel qu'il était alors dans la constitution, et tel, par conséquent, qu'il avait été adopté à la Convention de Cleveland, pour le remplacer par un autre dont les principales dispositions étaient à l'effet de faire l'Archiviste Suprême, gardien des demandes d'admission et les Secrétaires de Grands Conseils, gardiens des certificats d'examen médical, comme aussi de pourvoir à l'émission des certificats d'admission par les Grands Secrétaires au lieu de l'Archiviste Suprême en cas de suspension. (3). Cette recommandation fut adoptée à l'unanimité. (4).

Le Conseil du Canada reconnaissait donc que cet article était loi et avait par conséquent été régulièrement adopté puisque, au lieu de protester et de représenter au Conseil Suprême que les mots, cause de la dispute, doivent disparaître, il se contente de proposer un amendement régulier à l'effet de changer cet article non seulement dans ses détails mais encore dans ses dispositions générales.

M. Howison me reprochait de ne pas avoir assez discuté cette dissention. En ai-je dit assez cette fois-ci, pour lui prouver que c'est là l'une des questions dont la discussion impartiale ne fait pas de bien à la cause qu'il défend.

JUSTIN.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 8 NOVEMBRE 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr, Président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. C. Rouleau propose, secondé par M. Em. Boudreau, que le rapport de la dernière assemblée soit approuvé. Agréé.

Le Sec.-Trésorier soumet ensuite le rapport suivant des opérations de la Société à St-Hyacinthe, pour le mois d'octobre dernier.

Sept. 3. En réserve mensuelle.....\$ 989.06
Recette du mois..... 627.65

Ensemble.....\$1,616.71
Payé à Dame Vve Phaneuf..... 89.50
Dme Vve Beaugard 200.00
Aux malades et autres 207.53

Total de la dépense.....\$ 497.03
Laissant en caisse\$1,119.68
Plus, par prêt..... 5,000.00

\$6,119.68

Plus encore le montant en dépôt dans différentes succursales.

M. J. A. Cadotte donne ensuite avis qu'il proposera, en temps convenable, l'adoption du tarif ci-dessous, aux lieu et place de celui actuel, pour l'admission des membres. :

De 20 à 25 inclusivement.....	\$ 2.00
De 25 à 30 "	2.50
De 30 à 33 "	3.00
De 33 à 35 "	4.00
De 35 à 38 exclusivement.....	5.00
De 38 à 40	6.50
40	8.00
41	10.00
42	15.00
43	20.00
44	25.00

Conformément à l'avis qu'il en a donné à la dernière séance, M. J. C. Rouleau propose, secondé par M. F. R. Girard, que la section 8, art. IX de la Constitution se lise comme suit :

" A l'assemblée générale mensuelle des mois d'avril et d'octobre, la Société nommera deux de ses membres pour visiter et examiner les livres des divers officiers : cet examen se fera quand et de la manière qu'ils jugeront utile et convenable, mais ces membres feront rapport par écrit au moins une fois par mois, sous peine d'une amende de 25 centins pour chaque négligence de ce faire, à moins d'empêchement par maladie ou par absence. "

Agréé unanimement.

Conformément à l'avis qu'il en a également donné à la dernière séance, M. J. A. Côté propose :

" Dans le cas où le membre décédé laisserait une veuve sans enfants, et des enfants issus d'un premier mariage et n'étant pas âgés de 16 ans lors du décès du dit membre, le bénéfice ci-dessus sera payable, moitié à la veuve et moitié à ces enfants comme susdit.

" Si un membre, advenant son décès, laisse

(2) Voir minutes de la Convention de Montréal, p. 25, 26 et 27.

(3) Voir minutes de la Convention de Montréal, p. 27-28.

(4) do do do do do do p. 31.

une veuve et des enfants, plus des enfants issus d'un mariage antérieur et n'étant pas âgés de 16 ans, le bénéfice ci-dessus mentionné sera payable à la dite veuve, à moins que son défunt mari n'ait disposé de tel bénéfice en faveur de ses enfants issus d'un premier mariage, jusqu'à concurrence de la moitié, l'autre moitié restant toujours à sa veuve."

Nous continuerons, sur un prochain numéro, le rapport détaillé de la séance tenue dimanche le 8 novembre courant, que l'abondance des matières et des occupations extraordinaires nous ont empêché de préparer pour aujourd'hui.

(A continuer.)

Comité de Régie

JEUDI, 5 NOV. 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr. Président.

Présents : MM. F. Decelles, O. Piché, J. Marsan, F. Lajoie, J. H. Morin, L. Cordeau, J. Benoit, D. Dumaine et J. A. Cadotte.

Demandes admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Jos. Guertin, forgeron, 29 ans.	St-Ephrem d'Upton
N. Fournier, cultivateur, 33 ans.	" "
Les Ben Valcourt, tailleur, 29 ans.	" "
Phil. Emond, journalier, 26 ans.	" "
Her. Caouette, briquetier, 29 ans.	" "
E. Fournier, cordonnier, 26 ans.	" "
H. St-Georges, journalier, 39 ans.	" "
Th. Emond, " 34 ans.	" "
J. B. Dubois, menuisier, 29 ans.	" "
N. Robillard, marchand, 33 ans.	" "
E. Lessard, prêtre, curé, 44 ans.	" "
U. Gervais, cultivateur, 20 ans.	" "

Et le Comité s'ajourne.

Le secours mutuel

En France, jusqu'en 1848, les associations de secours mutuel ne furent l'objet d'aucune règles spéciales ; si ce n'est qu'elles ne pouvaient se former sans l'autorisation préalable du gouvernement.

Quelques sociétés avaient été, à diverses époques, reconnues comme établissements d'utilité publique, mais conformément aux règles ordinaires de cette reconnaissance. En 1850, une loi étendue formale, pour la première fois, des dispositions spéciales à l'organisation et à la

constitution légale du secours mutuel : cette constitution reposait si tout sur la reconnaissance des associations de prévoyance comme établissements d'utilité publique.

Malgré les avantages nombreux que conférerait cette loi, une seule société fut créée en vertu de ses dispositions jusqu'au 26 mars 1852, époque où fut promulgué un décret organique. Ce décret a établi une nouvelle forme de constitution, appelée l'*approbation* : les sociétés établies d'après ce décret jouissent d'importants privilèges.

Les sociétés de secours mutuel actuellement existantes, en vertu de ce décret, sont : 1^o les sociétés reconnues, 2^o les sociétés approuvées, 3^o les sociétés privées. On appelle plus particulièrement de ce dernier nom les sociétés ordinaires qui, fondées avant le décret de 1852, n'ont pas modifié leur organisation, selon ce décret ou celles qui, aujourd'hui, se formeraient en ne demandant que l'autorisation de police, autorisation toujours révoquée.

Pour ce qui concerne les sociétés approuvées, il est facile de s'apercevoir que le but du législateur a été de favoriser l'établissement d'associations mutuelles dans toutes les communes et de leur donner un caractère local qui en laisse les portes largement ouvertes : cette intention se reconnaît dans l'art. 1er, ainsi conçu, du décret du 26 mars : " Une société de Secours Mutuel sera créée par les soins du maire et du Curé dans chacune des communes où l'utilité en aura été reconnue. "

Les membres des sociétés de Secours Mutuel en France, sont ou participants ou honoraires ; les premiers sont ceux qui reçoivent l'assistance de la société en retour du paiement régulier de la contribution établie ; les seconds payent les cotisations fixées ou font des dons à l'association, mais sans participer aux bénéfices des statuts.

Dans un prochain article nous donnerons ce abrégé—ce que, d'ailleurs, nous avons déjà donné en détail dans un numéro précédent—les avantages des sociétés approuvées et leurs obligations.

V R.

Achetez vos moulins à faucher, moisseuses et semeuses chez L. G. Bédard rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Un proverbe par semaine

IL NE faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié.

Tout bien doit être entretenu. L'un des biens les plus précieux est celui de l'amitié.

Certains hommes sont hors la loi de l'amitié. Ce sont les égoïstes, ceux qui n'aiment qu'eux-mêmes. Si, par hasard, par caprice, par calcul, ils ont semblé fréquenter pendant quelque temps les chemins de l'amitié, ils les désertent bien vite et y laissent pousser cette herbe accusatrice dont parle notre proverbe.

Avez-vous quelque fois remarqué combien les vrais et solides éléments de bonheur sont à la portée de tous ; que même, par une sorte de compensation providentielle, ceux qui sont le moins largement partagés sous le rapport de la fortune sont souvent mieux dotés des biens de l'âme.

L'homme riche, puissant, le grand conquérant, le grand politique, a rarement le temps—rarement aussi le désir—de se livrer aux joies de la famille. Tout entier aux soins de la chose publique, il ne s'occupe guère des siens.

Quant à ses amis, en a-t-il ? N'est-il pas à craindre que ceux qui l'accablent des témoignages les plus bruyants ne soient des solliciteurs, des flatteurs, des exploiters plutôt que des amis. Un poète latin l'a dit : " Tant que tu seras heureux, tu compteras de nombreux amis. Mais si le ciel vient à s'obscurcir, tu seras seul. "

Pour le pauvre, au contraire, ou pour celui qui occupe une position modeste, quel trésor, quel élément des plus douces jouissances qu'un ami dont le désintéressement est assuré ! Que viendrait-il nous demander, à nous qui ne disposons de rien ?

Où plutôt, il nous donne et il nous demande une chose aussi douce à demander qu'à recevoir : il nous donne son cœur, il nous demande le nôtre.

O vous qui avez eu des chagrins—de vrais et profonds chagrins, de quelque nature qu'ils fussent—n'est-ce pas que la parole d'un ami, que dis-je ? son sourire triste et doux, la simple pression de sa main, la certitude qu'il souffre avec vous, qu'il voudrait porter la moitié de votre fardeau, n'est-ce pas que cela a été la plus douce des consolations ?

Trois remarques sur l'amitié.

1° La seule vraie amitié est entre les gens vertueux. L'intimité qui peut lier ensemble des âmes criminelles ou lâches n'est qu'une honneuse complicité. Ce serait profaner le beau

nom d'amitié que de le donner à de semblables liaisons.

2° L'amitié s'entretient par le sacrifice. Soyons pour nos amis ce que nous désirons qu'ils soient pour nous : dévoués en toutes circonstances.

3° Il faut, comme dit notre proverbe, ne pas laisser l'herbe pousser sur les chemins de l'amitié.

Ces chers amis ! C'est grâce à eux que nous avons passé une jeunesse honnête et heureuse.

Ils vieillissent... comme nous du reste. Continuons à les aimer, à les visiter, à leur écrire. Si les tempêtes de la vie ont fait le vide autour d'eux, donnons-leur une place à notre foyer de famille.

Cette place leur appartient. Car un ami est un frère..... un frère que l'on choisit, dit un autre proverbe.

La famille ouvrière

On entend par famille ouvrière la société du patron et de ouvriers, assemblés par la nécessité de l'exploitation, et unis par la pratique des devoirs réciproques que la justice et la charité leur imposent.

Le chef de la famille ouvrière est le patron ; les membres sont tous ceux qui apportent à la production, en vertu d'un contrat et moyennant salaire, le concours de leur travail matériel, intellectuel et moral.

Les liens entre le patron et les ouvriers se forment au moment du contrat d'engagement par lequel les ouvriers se louent au patron pour l'exploitation commune.

Le patron est le chef de la famille ouvrière :
1° Parce qu'il est propriétaire : la propriété, en effet, fondée sur la nature des choses, base indispensable de la société, confère, à celui qui possède, une certaine supériorité sociale sur celui qui ne possède pas ;

2° Parce que, par le contrat d'engagement, l'ouvrier se met aux ordres de cette supériorité qu'il reconnaît par là même, mais qu'il ne crée pas, car elle relève de la propriété et de Dieu ;

3° En vertu du droit naturel, qui confère au patron le pouvoir d'organiser son personnel de façon à sauvegarder les lois divines et humaines contre les dangers des agglomérations.

On nomme famille ouvrière la société du patron et des ouvriers, par analogie à la famille domestique. De même que celle-ci est l'en-

semble des personnes qui se rattachent à un foyer commun sous l'autorité paternelle, ainsi celle-là est l'ensemble des personnes qui, en vertu d'un contrat libre, se rattachent à une entreprise commune sous l'autorité d'un patron.

De même que la réunion d'une multitude d'hommes ayant une patrie commune et des intérêts généraux identiques crée une société politique, fût-elle encore sans forme de gouvernement, ainsi la réunion du patron et des ouvriers pour une exploitation crée une famille ouvrière, lors même que cette famille serait encore sans organisation. Mais, pas plus que la société politique, la famille ouvrière ne peut demeurer à l'état de simple agglomération ; car, ainsi que nous l'avons dit, elle engendre alors la ruine de la famille naturelle et de la société civile et conduit les âmes à leur perte.

La famille ouvrière procède :

1^o D'un fait matériel : l'usine ou toute autre entreprise réunit sur un même point un patron et des ouvriers qui en fournissent les éléments ;

2^o D'un contrat : le contrat d'engagement place les ouvriers sous l'autorité du patron, chef de l'agglomération ouvrière ;

3^o D'un principe de droit naturel : le patron est à ce titre, et de la part de Dieu, investi du devoir et du droit non seulement d'assurer la prospérité de l'exploitation, mais encore de constituer et de gouverner l'ensemble des personnes placées sous sa direction selon les lois de la famille, et de la société et de l'Eglise. S'il n'en n'en était ainsi, les agglomérations ouvrières conduiraient nécessairement à la ruine sociale et à l'irréligion.

7^o Du devoir qui s'impose au patron d'user de l'autorité qu'il tient du contrat d'engagement et du droit naturel pour sauvegarder les intérêts moraux, civils et religieux de ses ouvriers, en organisant ceux-ci de manière à procurer leur bien-être sur la terre et leur salut éternel ; c'est cette organisation des ouvriers, sous l'autorité patronale, que nous nommons famille ouvrière.

Le but spécial de la famille ouvrière est : 1^o de protéger les droits naturels et surnaturels de la famille domestique ; 2^o de faire respecter les bases fondamentales de la société civile ; 3^o de veiller sur les intérêts matériels et spirituels de ses membres. Par ces moyens la famille ouvrière atteint sa fin générale, qui est le bien spirituel et temporel de ses membres et le bien général de la société.

AUX PATRONS

On ne s'expose pas à tomber en faute quand on se souvient que, pour tous ceux que l'on emploie, l'on doit être, selon leur âge, ou un père ou un frère. Vous montrerez à vos coopérateurs une bienveillance qui ne vous coûtera aucun effort, parce que la source en est dans votre cœur. Proportionner les marques de votre confiance à l'estime qu'ils méritent, les interroger sur ce qui les concerne et sur les services que vous pouvez leur rendre, les consoler dans leurs afflictions, les aider à élever et à placer leurs enfants ; en un mot, leur montrer dans toutes les occasions et la sollicitude d'un chef et la bienveillance d'un ami, ce sera votre plus douce tâche.

C'est surtout pendant leurs maladies qu'ils pourront connaître combien vous leur êtes sincèrement attaché. Vos visites seront assidues. C'est une grande consolation pour un ouvrier malade et pour sa famille, que de recevoir la visite du maître ; d'abord, parce que c'est un signe d'affection dont on se tient honoré et aussi parce que cette preuve d'intérêt contribue à calmer bien des inquiétudes. Dans les positions pénibles, l'imagination s'alarme facilement ; on entrevoit, pour terme à une douloureuse maladie, une longue convalescence, cause ou prétexte d'un renvoi. Si le maître ne paraît point, les terreurs vont toujours en croissant ; mais sa visite dissipe ces sombres nuages. Lorsqu'il est parti, l'on dit au malade : " Il ne songe pas à te renvoyer, puisqu'il vient te voir. " Lorsqu'il revient, on s'excuse auprès de lui des retards, des désagréments, des ennuis qu'on lui cause ; et lui, saisissant cette occasion de calmer les craintes qu'il entrevoit sous ces excuses, dit d'une voix émue : " Soyez tranquilles, sa place, chez moi, lui est fidèlement gardée ; qu'il se tienne en repos, qu'il ne songe qu'à guérir. "

Ces bonnes paroles valent, pour un pauvre malade, une potion calmante. Oh ! si jamais vous êtes chef de quelque importante usine remplissez-les avec soin, avec amour, ces devoirs d'une fraternité sainte. Ne négligez jamais vos ouvriers malades ; souffrez de leurs souffrances : comprenez ce mot sublime de *passion*, inconnu des peuples anciens, et introduit par la foi chrétienne. Il indique, ce mot admirable, que, quand notre semblable souffre, notre âme s'identifie à sa douleur ; mais la douleur d'autrui, en passant dans notre âme, se transforme en un sentiment d'une douceur

finie, et il n'est peut-être pas de joie sur la terre qui ait le charme des pleurs que cette douleur fait couler.

ADIEU

Adieu ! mot qu'une larme humecte sur la lèvre ;
Mot qui finit la joie et qui tranche l'amour,
Mot par qui le départ de délices nous sèvre ;
Mot que l'éternité doit effacer un jour !

Adieu ! . . . Je t'ai souvent prononcé dans ma vie,
Sans comprendre, en quittant les êtres que j'aimais,
Ce que tu contenais de tristesse et de lie, ["Jamais !"
Quand l'homme dit : " Retour ! " et que Dieu dit :

Mais aujourd'hui je sens que ma bouche prononce
Le mot qui contient tout, puisqu'il est plein de toi,
Qui tombe dans l'abîme, et qui n'a pour réponse
Que l'éternel silence entre une image et moi ! . . .

Et cependant mon cœur redit à chaque haleine
Ce mot qu'un sourd sanglot entrecoupe au milieu,
Comme si tous les sons dont la nature est pleine
N'avaient pour sens unique, hélas ! qu'un grand adieu !

LA FEUILLE

De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu ? — Je n'en sais rien :
L'orage a brisé le chêne,
Qui seul était mon soutien,
De son inconstante haleine.

Le zéphyr ou l'aquilon,
Depuis ce matin me promène,
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène,
Sans me plaindre ou m'effrayer ;
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

ARNAULT.

La misère en Allemagne

On ne fait mystère nulle part en Allemagne des horreurs de la situation présente.

On lit dans la " Gazette de Dantsick, " sous la rubrique " Offres et demandes d'emplois " : Des manœuvres sans travail accepteraient de l'occupation à 60 centimes par jour. — Soit douze cents.

Les murs sont couverts de petites affiches à la main demandant du travail, à n'importe quel prix. Quant

aux denrées, elles ont renchéri dans des proportions inouïes. La viande de cheval elle-même est devenue inabordable.

" Il n'y a qu'un ori dans tout le pays : " Qu'allons-nous devenir cet hiver ? "

Charité anglaise

Si jamais les chiens et les chats, ennemis essentiellement héréditaires, arrivent à se raccommoier, ce sera évidemment dans l'hôpital qui fonctionne, à Londres, sous la direction de l'œuvre des chiens errants et malades. En 1890 seulement, le refuge a reçu 21,593 chiens et 412 chats.

On voit que l'hospitalité anglaise ne le cède en rien à l'hospitalité écossaise, quand il s'agit des bêtes.

Malheureusement, à l'égard des gens, elle laisse beaucoup à désirer. Il y a, sur le pavé de Londres, plus de 30,000 hommes ou femmes sans domicile et sans pain qui ne trouvent aucun hôpital disposé à les empêcher de mourir de froid ou de faim.

Mais, que voulez-vous ? On n'est pas parfait, et l'on ne peut pas avoir du cœur partout, à gauche et à droite.

Pour certaines gens, charité bien ordonnée commence par les animaux. Quand l'homme se décide à marcher sur quatre pattes, on tâchera de faire quelque chose pour lui.

Petite légende chinoise

Un philosophe se promenait, un jour, dans un cimetière, attristé par tous ces lugubres mamelons de terre amoncelée.

Tout-à-coup il aperçoit, pâle dans ses vêtements de deuil, une jeune femme agenouillée et promenant avec tristesse son éventail sur une tombe fraîchement recouverte. Il s'approche et dit très doucement à cette affligée :

— C'est un mari que vous pleurez ?

— C'est un mari, répondit-elle.

— Mais pourquoi, demanda le philosophe, éventer ainsi son tombeau ? cela ne vous rendra pas le corps de votre époux ?

— Ah ! fit la jeune femme, c'est que je lui ai juré, à son lit de mort, de ne point me remarier tant que le terre qui le recouvre ne sera pas séché, et je viens, chaque jour, pour en chasser plus vite l'humidité.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe,

Les Empoisonneurs

III

LE CONCIERGE DE CHAMPTON

—Marberie, lui dit le comte, il paraît que des affaires bien graves vous préoccupent en ce moment, si j'en juge par ce que je viens de voir, j'ai pu entrer chez vous sans que vous le remarquiez, et cependant il fait grand jour.

Le concierge leva ses yeux gris sur M. de Garderel, mais il ne salua pas, et ne prit pas même la peine de se déranger.

—N'êtes-vous donc jamais préoccupé de rien, M. le comte ? répondit-il avec humeur. N'y a-t-il pas des heures où les souvenirs du passé se réveillent, et viennent distraire vos pensées du présent ?

—Marberie, reprit M. de Garderel avec impatience, je vous l'ai dit souvent, je n'aime pas ces allusions aux années écoulées. Pourquoi évoquer la mémoire de ce qui n'est plus, d'un temps qui ne reviendra pas ? Vous semblez vraiment, parfois, vous jouer de moi, prendre à tâche de m'irriter, et vous oubliez alors tout à fait le respect et les égards que vous me devez.

—Le respect que je vous dois, monsieur ! repartit le concierge, avec une expression de sarcasme impossible à rendre, et en laissant éclater un rire strident. Du respect de moi à vous ! Vous vous méprenez. Vous m'interdisez de rappeler le passé ; mais, en vérité, il est bien nécessaire que je vous y ramène de temps en temps. Vous finiriez par me regarder sérieusement comme votre valet. En public, devant votre famille, je consens à n'être que le concierge Marberie ; mais devant vous, entre nous, vous ne m'obligerez pas d'oublier que je suis votre égal, que je possède tous vos secrets, des choses terribles ! et que je connais..... Mais, laissons les souvenirs, et occupons-nous de réalités. Voyons si j'ai manqué à mes engagements ? ai-je ambitionné, aux yeux du monde, un autre rôle que celui de serviteur ? Non, vous le savez bien : puisqu'il en est ainsi, Paul, de votre côté, soyez fidèle à nos conventions, et qu'il ne vous arrive jamais de me parler comme vous venez de le faire. Je regarderais notre pacte comme rompu, et vous ne pouvez ignorer ce qui s'ensuivrait.

En recevant ces mots, Marberie s'était levé,

et redressait sa haute taille devant le comte de Garderel, dont les joues et les lèvres pâlirent affreusement.

—Asseyez-vous, Marberie, et causons tranquillement.

Le comte prit une chaise, s'assit lui-même, et le concierge l'imita.

M. de Garderel s'était rapproché, et après avoir jeté un coup d'œil autour de lui, pour s'assurer que la conversation qu'il allait commencer ne pouvait être entendue :

—Je suis venu vous trouver, Marberie, dit-il, parce que je ne suis pas rassuré à votre sujet. Des doutes me sont venus depuis quelques mois ; j'ai beau me raisonner, je ne réussis point à les éloigner. J'ai besoin de m'expliquer franchement avec vous ; je vous demanderai de répondre loyalement à la démarche que je fais, car il faut que nous restions unis : il y va de nos intérêts à l'un et à l'autre ; j'espère que vous en êtes convaincu aussi bien que moi.

—Parlez, monsieur, parlez ; mettez-vous à l'aise, répliqua le concierge.

En même temps un pli dédaigneux et ironique contractait sa bouche. Ce mouvement n'échappa pas à M. de Garderel ; pourtant il crut prudent de dissimuler.

—Mon cher Marberie, commença-t-il d'une voix basse et contenue, il m'a semblé depuis quelque temps que vous n'êtes plus avec moi dans les mêmes termes que par le passé.

—Interrogez votre conscience, repartit froidement le concierge, et demandez-vous si je ne serais pas en droit de formuler le même reproche à votre égard.

—Je ne le crois pas. Du moins je ne pense pas avoir rien fait sciemment qui ait pu vous inspirer ces soupçons. Quoi qu'il en soit, je le répète, vos allures à mon endroit sont changées.

—Sur quelles épreuves appuyez-vous cette accusation ?

—Tenez, Marberie, reprit le comte, je serai franc. Dans l'espace d'un an, mon fils a passé près de deux mois avec moi, à ce château. Eh bien ! vos rapports avec lui ont revêtu un tel caractère, qu'ils m'ont inspiré de la défiance.

—Je voudrais savoir, monsieur le comte, comment vous prétendez que je traite votre fils. À ses yeux que suis-je ? sinon un pauvre concierge, l'humble serviteur de ceux qui entrent et de ceux qui sortent ; c'est-à-dire le valet le plus insignifiant et le moins considéré de la maison.

—Je n'exige point, Marberie, vous le savez, que vous refusiez de vous prêter aux désirs de mon fils ; ce serait nous trahir. Mais il s'est

absenté souvent ; il a parcouru les environs ; ses promenades ont eu un but inconnu : or, un grand nombre de vos absences ont coïncidé avec les siennes.

— Monsieur le comte de Garderel a eu, je le sais, l'aimable attention de me faire espionner, reparti avec amertume le concierge.

— Vous vous trompez, Marberie, repliqua le comte, en réprimant se colère ; je n'ai jamais eu cette lâche pensée. Mais vous ne l'ignorez pas, je dois avoir l'œil sur Félix ; aucune de ses démarches, aucun de ses mouvements ne peut m'être indifférent, car il est mon ennemi : la plus vulgaire prudence me prescrivait donc de le surveiller, de ne point le quitter : c'est en le suivant attentivement que je me suis aperçu, à mon grand chagrin, que vous disparaissiez en même temps que lui.

— Par, interrompit le concierge, je ne devrais pas supporter vos injurieux soupçons ; ils m'offensent grièvement. Si j'étais tel que vous me supposez, dès ce jour tout serait irrévocablement brisé entre nous. Mais je serai indulgent. Je vais vous donner une leçon de confiance qu vous fera regretter de m'avoir si indignement traité. Vous prétendez que mes absences ont coïncidé avec celles de votre fils ; je l'avouerai, vous ne vous êtes pas trompé ; vous avez été parfaitement renseigné. Vous allez plus loin, et vous m'imputez d'avoir accompagné Félix. C'est ici qu'il importe de démêler la vérité. Que je l'aie accompagné ostensiblement, cela est faux. Mais, que je l'aie suivi pour épier ses démarches, pour surprendre le but de ses excursions et de ses plans, cela est vrai. Voilà pourquoi j'ai quitté le château presque aussi souvent que votre fil. Il est de mon intérêt comme du vôtre, d'être renseigné sur les projets, sur les tendances du docteur.

Cette explication était plausible, jusqu'à un certain point. M. de Garderel ne trouvant point d'objections à faire, dut s'en contenter. Cependant ses doutes étaient loin d'être effacés, malgré l'air d'assurance de Marberie. Il existait un fait récent dont il n'avait pas été question : la présence de Félix, tout à l'heure, dans la loge du concierge, l'entretien prolongé qui avait eu lieu. De tout cela, M. de Garderel ne savait rien. Ce silence, à lui se il, rendait suspects les détails et éclaircissements de Marberie. Le comte chercha, par une question adroite, à obtenir quelque lumière sur cet incident qui l'inquiétait.

— Félix, reprit-il, paraît compter beaucoup sur vous. Il n'y a qu'un instant encore, en

quittant le château, il est allé vous faire ses adieux.

— Je ne le nierai pas, répondit Marberie avec aisance. Cela prouve que j'ai bien joué votre jeune médecin, et que la dupé, ce n'est pas moi. Je pourrais lui rendre des points, au docteur.

— Avez-vous donc découvert quelque chose ?

— Non, pas positivement ; mais je suis sur la voie, je ne saurais en douter.

— Ce qui se passe en ce moment chez moi, la maladie inexplicable de ma malheureuse fille, tout cela a-t-il des rapports avec ce que vous avez appris ?

— Peut-être. Toutefois je n'ai pas de certitude. Seulement, je crois pouvoir affirmer qu'au prochain voyage je saurai tout.

— Félix ne reviendra pas, je lui ai interdit ma maison.

— Vous avez eu tort, Paul, laissez-moi vous le dire. Pourtant, du caractère dont je le connais, je ne pense pas que Félix soit arrêté par cette défense. Si vous tenez à percer le mystère, faites en sorte qu'il revienne ; le plus tôt sera le mieux.

M. de Garderel réfléchit un instant ; puis il fit un geste d'assentiment, et reprit :

— Encore une question, Marberie, à laquelle je vous supplie de répondre avec franchise : Félix n'a-t-il aucun soupçon sur mon passé, et sur les faits que vous savez ?

— J'ignore quelles sont ses informations sur ce point, répondit le concierge.

— N'a-t-il jamais cherché à visiter le souterrain, ou plutôt la cave ?

— Il m'a paru un jour avoir quelques doutes. Il supposait, je ne sais d'après quelles données, que sous la partie du château où se trouve votre bibliothèque, il existait une excavation. Mais vous n'ignorez pas que seul avec vous je connais ce souterrain. La porte est tellement dissimulée dans la muraille de la cave, dont elle semble faire partie, qu'à moins d'être instruit de la manière la plus précise, il est impossible de rien découvrir.

Il y eut un silence, après cette réponse, qui satisfait médiocrement le comte. Enfin, il se leva. Son visage était plus ferme, son œil plus assuré. Marberie s'en aperçut. Il ne douta pas que le comte n'eût organisé un plan dans sa tête et pris une résolution. Aussi quand il tendit la main au concierge avant de le quitter, celui-ci se contenta d'y placer le bout des doigts, encore les retira-t-il brusquement. M. de Garderel, étonné, le regarda et lui dit :

— Marberie, ne sommes-nous plus de vieux

amis qui doivent, à tout événement, rester inviolablement unis ?

— Cela dépendra entièrement de vous, monsieur, répondit le concierge, Suivez la ligne droite ; ne me soupçonnez plus, et, de mon côté, j'agirai comme autrefois.

Les deux hommes se séparèrent. Marberie resta dans sa loge, et le comte de Garderel reprit à pas lents le chemin du château.

IV

LE CABINET NOIR.

Le docteur Félix de Garderel était revenu à Paris. Il habitait un petit pavillon, situé au fond d'une cour de la rue Menilmontant, où il vivait très-retiré, ne sortant que pour visiter ses malades, et ne recevant personne, sinon un jeune médecin, de ses amis, Alfred Anricourt. Leur intimité était grande. Commencée sur les bancs de l'école de médecine, elle s'était toujours fortifiée depuis. Alfred, de même que Félix, était sans principes religieux. Sa famille, qui tenait un rang honorable, dans le Dauphiné, n'avait pas jugé nécessaire d'inculquer au jeune homme autre chose que la science mondaine qui fait arriver à l'aisance, quelquefois à la fortune. Les deux amis ne croyaient qu'au succès, à la jouissance et aux voluptés qu'il procure, mais point à l'âme, qu'ils n'avaient jamais rencontrée sous la pointe de leur scalpel ; ils n'avaient pas foi par conséquent à une vie future, où la vertu sera récompensée et le vice puni. Néanmoins, Alfred était doué d'une belle et vaillante nature ; les sentiments d'honneur et de justice naturelle paraissaient innés dans son cœur ; il était incapable d'une bassesse. Ainsi que Félix, il avait soif d'arriver ; tous deux, possédés d'une ambition démesurée, travaillaient avec acharnement.

Dans la maison qu'habitait Félix, il y avait un cabinet dont il gardait toujours la clé, et où n'entraient jamais son domestique ni sa femme de ménage. On l'avait surnommé le *cabinet noir*, non que la lumière du soleil n'y pénétrât, mais à cause du travail secret qu'y poursuivait le jeune médecin, et peut-être aussi à cause de la nature même de ce travail.

Le lendemain du retour de Félix à Paris, Alfred Anricourt, averti sans doute, vint le trouver, sur le soir. Après quelques minutes de conversation insignifiante, Félix se leva, et se opposa à son ami de le conduire au cabinet noir. Alfred accepta avec empressement, avide

de savoir où en étaient les investigations de son confrère. A peine la porte du cabinet fut-elle ouverte, qu'une odeur forte et pénétrante s'en dégaugeant, saisit les jeunes gens à la gorge et les suffoqua. Félix se hâta de donner de l'air en ouvrant la fenêtre, et de faire évaporer ces émanations. Elles provenaient d'une fiole brisée ; le contenu s'était répandu sur le parquet, et l'avait corrosé, signe irrécusable de la force de l'acide ou du liquide.

— Tu as travaillé depuis notre dernière entrevue ? interrogea Alfred.

— Oui, j'ai fait quelques expériences dont je ne suis point mécontent.

— As-tu découvert de nouvelles substances ?

— Non ; je me bornerai désormais à tenter des combinaisons.

— C'est très-bien, mais pour expérimenter, comment feras-tu ?

— Rien de plus facile, répondit Félix ; je trouverai sans peine des animaux. Ordinairement les poisons produisent sur eux les mêmes effets que sur l'homme.

— Sais-tu bien, dit en riant Alfred, que si l'on pénétrait dans ton laboratoire, on nous prendrait pour des empoisonneurs ?

— Ou bien, répliqua, pour des hommes qui cherchent à mettre au service de la société des moyens sûrs de découvrir les empoisonnements, même ceux qui remontent à de longues années.

— Avoue, cependant, que tu fais là un triste métier ; car enfin, tu t'expose sans cesse. Il suffit d'un accident, d'une vapeur qui se dégage inopinément, d'une précaution omise, pour être empoisonné toi-même.

— C'est vrai. Mais j'ai l'habitude de procéder avec une circonspection infinie. Je travaille lentement, j'ai l'œil à tout. D'ailleurs je connais les antidotes. Et puis, mon ami, les amants de la science doivent savoir offrir des sacrifices sur l'autel de leur divinité. La réputation, la fortune, la gloire ne se peuvent conquérir qu'à la sueur du front, et, la plupart du temps, au péril de la vie.

A mesure que Félix parlait, son accent s'anima et Alfred ne put s'empêcher d'admirer l'ardeur indomptable que révélait le langage énergique de son ami.

Le cabinet noir ne renfermait que des substances vénéneuses. Sur les nombreux rayons qui garnissaient les murs, on voyait des fioles et des bocaux remplis d'acides, et d'extraits des plantes les plus malfaisantes. Au fond, était établi un fourneau destiné à des opérations chimiques, à des fusions, à des combinaisons,

Dans un creuset apparaissait une matière brunnâtre, indiquant des expériences récentes. Félix attira l'attention de son ami sur cette substance, lui expliquant, qu'à son avis, c'était le poison le plus actif et qui laissait le moins de traces.

(A continuer.)

Chronique locale

—A l'église dominicaine de cette ville, le P. Duchaussois, a prononcé un éloquent sermon le jour de la Toussaint, et à la cathédrale, M. l'abbé Choquet, professeur du séminaire, a également prononcé une touchante allocution sur la fête du jour.

—On dit que le P. Plessis, dominicain de St-Hyacinthe, prêchera le carême à New-York, l'an prochain.

—Les exercices des Quarantes Heures, commencés dimanche à l'Hotel-Dieu de cette ville et terminés mardi matin, ont été suivis régulièrement par un grand nombre de fidèles.

—Les Révérendes Sœur de l'Hôtel-Dieu de cette ville viennent d'acheter, de M. Louis Brousseau, cinquante fers à repasser d'un nouveau genre en ce qu'ils sont chauffés au moyen de gaz.

—La banque St-Hyacinthe a acquis de la banque Ville Marie à St-Césaire, la propriété que cette dernière y possédait et où elle faisait affaires depuis quelque années. Le but de la banque de St-Hyacinthe, comme nous l'avons déjà annoncé, est d'y établir une succursale de son institution.

—La rumeur va à dire que l'agent d'une station de chemin de fer a été arrêté lundi matin, pour détournement de fonds au préjudice de la compagnie du Pacifique Canadien.

—La semaine dernière, M. Siméon Richer est allé mettre en place, à Chambly, l'un des deux grands tableaux qu'il avait entrepris pour l'église de cet endroit.

—Dimanche matin, vers 5 heures, une alarme appelait nos pompiers à l'Hôtel-Dieu de cette ville, où un commencement d'incendie venait d'être découvert. Les dommages subis sont heureusement peu considérables.

—M. Samuel Bourassa, photographe de cette ville est parti, pour Montréal et où il a l'intention de continuer à résider.

—On dit qu'un chinois est arrivé en cette

ville pour y établir l'industrie particulière à son nation. Nous craignons que ce fils du céleste empire ne soit avant longtemps rebuté par l'insuccès de son exploitation — insuccès qui a déjà forcé ses adversaires de nous quitter.

—Notre police a opéré plusieurs arrestations pendant les journées de samedi, dimanche et lundi, la plupart pour ivresse, tapage et autres désordres dans les rues.

—Le vapeur Yamaska a fait, lundi, une excursion au parc Union.

—M. Victor Héту, corroyeur à l'emploi de MM. Mosely, en cette ville, est décédé mardi des suites, probablement, d'un empoisonnement. Il y a quelques semaines, ce monsieur étant indisposé, avait bu de l'eau après l'avoir puisé dans une boîte à moitié remplie de lessive concentrée. Quoique la victime ait continuellement souffert depuis ce jour, son état, cependant, était loin de faire pressentir un dénouement fatal. Le défunt laisse une femme et plusieurs enfants.

M. Héту était autrefois membre de notre association.

ECHOS

—M. l'abbé Ritchot, curé de St Norbert, dans le diocèse de St-Boniface, s'occupe activement de l'établissement d'une colonie de Trappistes dans le Nord-Ouest. L'abbé de la Trappe de Beilefontaine lui a fait espérer des religieux pour le printemps prochain. On sait que M. l'abbé Ritchot a mis à la disposition des Pères Trappistes, 1000 arpents de beau terrain, sur le bord d'une petite rivière, et à 8 ou 9 milles seulement de Winnipeg, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien. Dans un pays tout agricole comme le Manitoba les Trappistes pourraient rendre de grands services. C'est ce que comprend le Père Ritchot. Espérons qu'il réussira dans son entreprise.

—Léon XIII a écrit à M. Harmel, organisateur des pèlerinages français à Rome, lui exprimant son chagrin de voir que ces pèlerinages à Rome sont abandonnés par suite des attaques d'Israël "populace incapable d'être gouvernée."

—Les catholiques des Etats-Unis étudient un projet de fédération en vue de célébrer, avec éclat, le quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb. Une messe solennelle serait dite dans toutes les

églises d'Amérique, le 12 octobre 1892, et l'on décernerait des prix aux auteurs des meilleurs œuvres en prose et en vers relatives à la découverte du nouveau continent. Les dames catholiques américaines donneraient des bijoux pour former une couronne qui serait envoyée à la reine régente d'Espagne, en souvenir de la célèbre offrande d'Isabelle la Catholique. Enfin les membres de la Fédération catholique américaine feraient élever une église sur l'emplacement même de la maison où mourut Christophe Colomb.

—Un attelage [cheval et voiture) ayant été volé chez Mme Fontaine, de St-Hugues, a été retrouvé vendredi dernier, à St-Pie, ou le tout avait été vendu pour la modique somme de \$30.00. L'acquéreur reste en possession des objets ainsi acquis en, par lui remboursant au légitime propriétaire une somme additionnelle de \$30.00 pour éviter les frais et le risque d'un remboursement "ad valorem."

Union St-Pierre

—Les élections semi-annuelles de cette belle société à Montréal ont eu lieu mardi soir, le 3 novembre courant, avec le résultat suivant :

Président, Chs Lavigne, réélu ; 1er Vice-Prés., L. G. Lapointe, élu ; 2nd Vice-Président, Z. Bayard, élu ; Sec.-archiviste, Jos. Robichaud, réélu ; Sec.-correspondant, J. A. Martin, réélu ; Trésorier, A. Gosselin, réélu. ; Asst.-Trésorier, Ed. Beauchamp, élu ; 1er Coll.-Trés., O. Gosselin, réélu ; 2e Coll.-Trés., J. A. O. Thibaudeau, réélu ; 1er Asst.-Coll.-Trés., Jos. Jubinville, réélu ; 2e Asst.-Coll.-Trés., Esd. Vigeant réélu ; Corn.-Ordonateur, P. Brault, réélu ; Asst.-Comm.-Ordonateur, Jos. Hoofstetter, réélu.

Cette société, qui compte près de 465 membres, a payé aux malades durant ce semestre \$793 ; aux orphelins : \$153.40 ; aux veuves : \$1366 ; et la valeur de la société en argent est de \$9,814.22.

—Louis Cyr, le fameux géant canadien, a trouvé un concurrent pour le titre de champion du monde, Fox, sportman anglais. Il se déclare prêt à rencontrer le canadien Cyr et à lutter pour un enjeu de \$10,000. Le concours aura lieu à Londres, au mois de décembre.

—Deux bons chevaux ont été tués, jeudi soir, entre les stations St-Pie et St-Hyacinthe, par le train régulier du Pacifique Canadien qui arrive en cette ville à 6.35 heures p. m. Le propriétaire au moment du passage du train, conduisait ces chevaux à l'écurie, lorsqu'ils ont été frappés.

—En ce siècle de progrès rien ne doit plus nous étonner. Un journal français tout-à-fait sérieux annonce qu'une riche compagnie vient de se former à Paris dans le but de fabriquer des dents de cheval ! Le capital de cette compagnie est de 400,000 francs. Voilà au moins une industrie qui va réjouir les maquignons du monde entier.

—On apprend que le prodigieux génie de M. Edison a mis la dernière main à deux nouvelles inventions. La première consiste en un moteur pour les chars des rues. Ce moteur s'appropriera la force électrique par l'intermédiaire d'une ligne des rails et, par l'autre ligne, l'électricité sera restituée à la station centrale. La deuxième invention est un moteur électrique dont on se servira en lieu de locomotives. Par ce moteur Edison espère arriver à une vitesse de cent milles à l'heure, avec sécurité et sans efforts. Certes, le jour viendra où l'on pourra donner à l'électricité la première place. Tous les grands esprits, de l'époque ont contribué à la solution du problème, mais il appartenait à Edison de rendre la chose pratique.

—En lisant le rapport de l'assemblée annuelle d'une société juive, tenue à l'institut du baron Hirsch, on voit qu'il y a, à Montréal, 700 familles juives dans la plus grande détresse. Le président a dit que c'était la période la plus sombre de sa race. Nos ancêtres, dit-il, ont dû partir de l'Égypte avec du pain sans levain, mais leurs descendants sont forcés de quitter la Russie sans pain. Il a été décidé de s'adresser à la législature provinciale afin d'obtenir de l'aide pour l'instruction des enfants pauvres.

—Cette année, le nombre des chevaux attelés aux chars urbains des villes de ce continent a diminué de trente mille, par suite de l'emploi de l'électricité comme force motrice.

—Un nommé Aldéric Forgeue arrêté par le détective Guertin, pour vol à bord d'un char du Pacifique, vendredi dernier, à Foster Junction, a été condamné, lundi matin, par le recorder Sicotte, à St-Hyacinthe, à neuf mois de prison aux travaux forcés. L'accusé avait enlevé du char en question, pour environ \$50 à \$60 de marchandises diverses.

—Par une proclamation du gouvernement, en date du 6 courant, le jeudi, 12 novembre, a été choisi pour que le peuple canadien rende à Dieu des actions de grâce.

—Nous lisons dans le "Monde."

Une assemblée assez nombreuse a eu lieu jeudi, au carré Chaboillez. Les organisateurs ont expliqué que le but de la réunion était de jeter les bases d'un troisième parti politique. Ce troisième parti n'aura peut-être pas beaucoup de partisans, mais ce ne sera certainement pas faute d'un programme. Il en possède un, et très complet, comme on peut le voir : L'honnêteté en politique, la journée de huit heures, le règlement par arbitrage et toutes difficultés entre le capital et le travail, l'abolition de toute taxe sur la navigation, le suffrage universel et le vote obligatoire.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Sacs, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Les Tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

G. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIP A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneur

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poséur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE, Que.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune"

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

Mebliier et Bourreur

(Rue Casca des, ancienne place G. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux a. Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**S. BOURGEOIS**

Magasin General

Rue, St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferromeries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVEUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Poli

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très réduits. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières sucrées, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINEEst le meilleur remède connu pour
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hy

JOURNAL HEBDOMADAIREImprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.